ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

PRIÈRE SILENCIEUSE ET PRIÈRE MURMURÉE DANS LA RELIGION ROMAINE

par Gérard FREYBURGER
Professeur à l'Université Marc-Bloch de Strasbourg

SOMMAIRE. — *Cet article recense d'abord, puis commente la bibliographie parue sur la* ***prière silencieuse*** *ou murmurée à Rome, enfin examine trois types de prières de ce genre : la* ***prière amoureuse****, la prière impie et la prière magique. Une vive réprobation frappait les deux dernières catégories : l'existence de la* ***prière impie*** *s'explique notamment par le fait que les termes du* carmen *étaient parfois jugés contraignants pour les dieux ; quant à la* ***prière magique****, elle était considérée comme se situant en marge des cadres normaux de la religion de la cité.*

EPITOME. — *Scripta quae de precibus tacitis uel murmuratis apud Romanos pertinent primum hic recensebuntur, deinde explanabuntur. Denique tria genera talium precationum considerabuntur : precatio amatoris, precatio impii, precatio magi. Quae duae ultimae precationes uehementer uituperabantur. Quomodo intellegere possumus fuisse apud Romanos precationem impiam ? Certe praesertim quia aliquot Romani credebant ipsa carminis uerba idonea esse quae deos cogerent. Quod ad magi precationem attinet, Romani arbitrabantur sic tantum orari extra rectum Vrbis religionis ordinem.*

La prière romaine devait être dite debout, bras tendus et paumes dirigées vers le haut [1], et prononcée selon un certain schéma stylistique et rituel [2]. Elle devait aussi être prononcée à haute voix. Cela était naturellement vrai pour la prière publique, dite devant une assemblée et engageant le peuple romain, comme par exemple celle du fécial chez Tite-Live lors de l'établissement de l'antique *foedus* avec Albe, où le prêtre récitait : « Écoute, Jupiter, écoute, père patrat du peuple d'Albe, écoute, toi, peuple d'Albe [3] ! » Mais cela était aussi probablement en général le cas pour les prières personnelles. Sénèque, combattant une conception populaire de la prière, montre combien on croyait que celle-ci devait être physiquement perçue par la divinité : « Il ne faut pas, recommande-t-il, lever les mains

1. Cf. C. SITTL, *Die Gebärden der Griechen und Römer*, Leipzig, 1890, p. 174-199 ; G. APPELL, *De Romanorum precationibus*, Giessen, 1909, p. 184-214 ; F. CHAPOT-B. LAUROT, *Corpus de prières grecques et romaines*, Collection *Recherches sur les Rhétoriques Religieuses*, dirigée par G. FREYBURGER et L. PERNOT, tome 2, Turnhout, 2001, p. 13.

2. Cf. J. CHAMPEAUX, *La religion romaine*, Paris, 1998, p. 111-112.

3. Tite-Live I, 24, 7 : *Audi, inquit, Iuppiter, audi pater patrate populi Albani, audi tu, populus Albanus !*

vers le ciel ni supplier le portier du temple pour qu'il nous conduise jusqu'à l'oreille de la statue, comme si nous pouvions ainsi être entendus davantage : la divinité est près de toi, elle est avec toi, elle est en toi[4]. » La prière romaine pourrait en fait avoir été par essence orale, si l'on suit E. BENVENISTE. Le *Vocabulaire des institutions indo-européennes* considère que, en latin notamment, la racine **prek-* de *preces, precari* désignait la demande verbale, par opposition à la racine de *quaerere* qui « se définit par le caractère non-verbal, matériel, du moyen mis en oeuvre pour obtenir ce qu'on cherche[5] ». « **Prex* est la demande exclusivement verbale, spécialement adressée aux dieux en vue d' obtenir ce qu'on attend d'eux », dit le même ouvrage un peu plus loin[6]. Quoi qu'il en soit de l'aspect linguistique de la question, c'est effectivement ainsi qu'apparaissent les *preces* dans les faits à Rome et plusieurs études ont, depuis une centaine d'années, attiré avec raison l'attention sur le discrédit qui pèse généralement dans le monde antique sur la prière silencieuse.

Il nous semble que ces observations méritent d'être précisées et approfondies dans l'optique spécifiquement romaine. Nous nous proposons de le faire en rappelant dans un premier temps la bibliographie principale, puis nous la commenterons, enfin nous présenterons les cas où, effectivement et dans un cadre autre que philosophique, on priait à Rome en silence ou en murmurant. Nous élargirons notre conclusion en essayant de montrer que ces données s'expliquent par les caractères de la prière romaine.

I — BIBLIOGRAPHIE PRINCIPALE

Le *Centre d'Analyse des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité* de l'Université Marc-Bloch de Strasbourg a fait paraître récemment une bibliographie sur la prière grecque et romaine, qui relève et analyse avec à chaque fois un résumé, en 566 notices, les livres et articles parus sur ce thème de 1898 à 1998[7]. Nous en avons retenu les titres suivants concernant la prière silencieuse ou murmurée :

1) Siegfried SUDHAUS a publié en 1906 dans *Archiv für Religionswissenschaft* un article intitulé *Lautes und leises Beten*[8]. Il part d'un texte de Properce, mais étend son enquête à la Grèce, au christianisme et à la Bible. Il y observe d'abord que la prière dite d'une voix forte, qu'on trouve déjà dans l'*Iliade*[9], paraît signifier qu'on attendait une efficacité renforcée d'une prière prononcée avec intensité. Il relève ensuite que, si le culte

4. Sénèque, *Lettres à Lucilius* 41, 1 : *Non sunt ad caelum eleuandae manus nec exorandus aedituus, ut nos ad aurem simulacri, quasi magis exaudiri possimus, admittat : prope est a te deus, tecum est, intus est.*

5. E. BENVENISTE, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, t. 2, Paris, 1969, p. 153.

6. *Ibid.*, p. 159.

7. *Bibliographie analytique de la prière grecque et romaine (1898-1998)*, par les membres du C.A.R.R.A., sous la direction de G. FREYBURGER et de L. PERNOT, Collection *Recherches sur les Rhétoriques Religieuses*, Turnhout, 2000.

8. *Archiv für Religionswissenschaft* 9, 1906, p. 185-200.

9. Ex. I, 450 ; VI, 301.

d'Aphrodite ψίθυρος impliquait le chuchotement et si celui qu'on célébrait sur le tombeau d'Œdipe impliquait le silence, la règle générale était bien, malgré la diversité des cultes en Grèce et à Rome, l'énoncé à voix haute. Il n'en était cependant pas ainsi s'il y avait un danger à être entendu de l'ennemi. Ainsi, dans l'*Électre* d'Euripide, lorsqu'Oreste — rappelle le messager —, arrivé au palais d'Égisthe, est invité par ce dernier à participer à un sacrifice et qu'il entend Égisthe demander aux dieux de continuer à lui accorder leur faveur, « il leur demanda de son côté, mais sans proférer de parole, de recouvrer la demeure de ses pères » [10]. Ainsi également dans les *Tables Eugubines*, où on lit maintes fois la formule *tases persnimu* = *tacitus precamino*, « qu'il prie en silence » [11].

Une autre raison pour une prière silencieuse, dit S. SUDHAUS, peut être la pudeur, l'αἰδώς qu'on éprouve à l'énoncer : c'est ce qui arrive à Ariane dans le *carmen* 64 de Catulle quand, séduite par la beauté de Thésée arrivé en Crète, elle « forma des vœux sur ses lèvres silencieuses » [12]. Une dernière raison pour une telle prière, note l'auteur, est son caractère magique : les mages sont souvent présentés comme émettant des *tacitae preces* avec un *tacitus susurrus*.

2) En 1926, Gustave MENSCHING publia un essai, composé dans une perspective d'histoire comparée des religions, sur le silence religieux : *Das heilige Schweigen, Eine religionsgeschichtliche Untersuchung* [13]. Il s'attache notamment à montrer que, dans le boudhisme, le silence est lié à l'harmonie intérieure des forces psychiques [14] et, dans le taoïsme, au renoncement à toutes les passions [15]. L'Antiquité romaine intervient à propos du silence magique.

3) En 1926 également, Joseph BALOGH a publié un complément à l'enquête de S. SUDHAUS, toujours dans *Archiv für Religionswissenschaft* [16]. J. BALOGH a ajouté deux occurrences et s'est intéressé à la date d'introduction de la prière silencieuse dans les pratiques chrétiennes : il a fait apparaître que Tertullien considère encore la prière prononcée comme la prière normale mais que, au Ve siècle, Cassien recommande : « Prions la porte close, les lèvres fermées, et nous supplions dans un silence complet Celui qui scrute non pas les voix, mais les cœurs [17]. » Signe d'une intériorisation de la prière et de l'influence du silence des monastères.

10. Euripide, *Electre*, 809-810 : Τἀναντί' ηὔχετ' οὐ γεγωνίσκων λόγους
λαβεῖν πατῷα δώματα...

11. Ex. : *Tables Eugubines* Ia 26, VIa 55. VIa 59. Cf. B. SCHIRMER, *Studien zum Wortschatz der Iguvinischen Tafeln, Die Verben des Betens und Sprechens*, Francfort, 1998, p. 213-226.

12. Catulle 64, 103-104 : *(Non ingrata tamen frustra munuscula diuis*
promittens) tacito suscepit uota labello.

13. *Das heilige Schweigen. Eine religionsgeschichtliche Untersuchung* in *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten* 20, 2, Giessen, 1926.

14. *Ibid.*, p. 33.

15. *Ibid.*, p. 39.

16. Heft 3/4, p. 345-348. Mais la revue était, à cette époque, fusionnée avec les *Beiträge zur Religionswissenschaft* de la société des sciences religieuses de Stockholm.

17. Cassien, *Conlatio* IX, 35 : *Clauso oremus ostio cum strictis labiis omnique silentio supplicamus non uocum, sed cordium scrutatori.*

4) En 1994, Pieter W. van der HORST reprend la question dans un article de la revue *Numen* intitulé : *Silent Prayer in Antiquity* [18]. À la manière de S. SUDHAUS, il prend en compte l'ensemble du domaine judéo-chrétien et traite successivement les occurrences gréco-romaines, puis les hébraïques, enfin les chrétiennes. À propos des gréco-romaines, il rappelle qu'il peut y avoir impossibilité pratique d'énoncer une prière orale et il cite le passage de l'*Odyssée* où Ulysse nage vers la côte des Phéaciens où coule un fleuve : « Il en reconnut l'entrée et pria dans son cœur : 'Écoute, tout-puissant, qui que tu sois. Je viens à toi, dieu fréquemment invoqué'... [19] » P. van der HORST considère ensuite qu'il existe six cas de prière silencieuse.

Le premier est celui où l'on veut éviter d'être entendu par un ennemi. Aux exemples que nous avons déjà cités, il ajoute le passage de l'*Iliade* où Ajax, choisi par le sort pour combattre Hector, dit à ses compagnons : « Allons ! tandis que je revêts mon armure de guerre, priez, vous autres, le souverain Zeus, fils de Cronos, pour vous, en silence, afin que les Troyens ne se doutent de rien [20]. » L'idée semble être qu'il faut éviter que l'ennemi n'entende cette prière, car il pourrait, s'il l'entendait, solliciter les dieux de son côté et obtenir gain de cause. Le deuxième cas est celui des divinités malveillantes. Telles sont les Érinyes, qu'il serait dangereux d'invoquer, car cette invocation déclencherait du même coup leur action nocive. C'est pourquoi le choeur des femmes des *Euménides* d'Eschyle invite, dans le chant final, les habitants de la cité à garder un silence religieux [21]. Le troisième cas est celui où l'on éprouve quelque embarras à énoncer le contenu d'une prière. C'est l'αἰδώς dont parlait S. SUDHAUS à propos notamment du *carmen* 64 de Catulle. Le quatrième cas est celui où l'objet de la prière est criminel. C'est ce à quoi fait référence Martial : « S'il y a quelqu'un qu'il faut compter parmi les amis exceptionnels tels que les ont connus l'antique Bonne Foi et l'ancienne Renommée..., s'il y a un protecteur du droit, un admirateur de l'honnêteté, quelqu'un de tel qu'il ne demande rien aux dieux avec des paroles secrètes [22]... » Le cinquième cas est celui de la prière magique et le sixième celui de la prière philosophique, de celle que préconise par exemple Plotin dans l'optique néo-platonicienne à propos des rapports entre l'Un et la multiplicité : « Traitons le sujet en invoquant Dieu lui-même non pas avec des paroles, mais par

18. *Numen* 41, p. 1-25.
19. *Odyssée* V, 444-445 : Ἔγνω δὲ προρέοντα καὶ εὔξατο ὃν κατὰ θυμόν·
Κλῦθι, ἄναξ, ὅτις ἐσσί· πολύλλιστον δέ σ' ἱκάνω...
20. *Iliade* VII, 193-195 : Ἀλλ' ἄγετ', ὄφρ' ἄν ἐγὼ πολεμήια τεύχεα δύω,
τόφρ' ὑμεῖς εὔχεσθε Διὶ Κρονίωνι ἄνακτι,
σιγῇ· ἐφ' ὑμείων, ἵνα μὴ Τρῶές γε πύθωνται.
21. Eschyle, *Euménides*, v. 1035 : εὐφαμεῖτε.
22. Martial I, 39, 1-6 : *Si quis erit raros inter numerandos amicos,*
quales prisca Fides Famaque nouit anus...
si quis erit recti custos, mirator honesti
et nihil arcano qui roget ore deos...

une aspiration de notre âme à le prier; c'est de cette façon que nous pouvons le prier seul à seul[23]. »

5) Citons encore, dans notre revue bibliographique, *La lecture à Rome* d'Emmanuelle VALETTE-CAGNAC[24] où l'auteur met en parallèle lecture silencieuse et prière silencieuse. Elle note en particulier que l'époque de Sénèque semble marquer un tournant dans la généralisation de la prière muette[25] et que la condamnation de la prière susurrée provient non pas de sa forme en elle-même, mais de ce que, sortie de la sphère privée, elle a envahi les sanctuaires publics et tend à y remplacer les prières audibles[26].

II — COMMENTAIRE DE LA BIBLIOGRAPHIE

Ces études ont permis de constituer un corpus de textes dont le témoignage est à bien des égards précieux et a abouti à un certain nombre de constatations instructives. Toutefois, d'un point de vue romain, trois observations complémentaires doivent être faites :

1) Alors que les exemples grecs font maintes fois état de prières véritablement silencieuses (σιγῇ, οὐ γεγωνίσκων λόγους, κατὰ θυμὸν, οὐ λόγῳ γεγωνῷ), les exemples latins font bien plus souvent état de prières murmurées. Certes, la prière silencieuse existe bien à Rome. Elle nous paraît évoquée quand l'adjectif *tacitus* est employé en apposition à un nom de personne. Ainsi lorsqu'Ovide écrit : *qui tacitus secum, ne quis malus audiat, optet,* « (quelqu'un) qui fasse silencieusement des vœux dans son cœur afin qu'aucun être malveillant ne l'entende[27] », ce que font également Cicéron[28] et Apulée[29]. Cependant, le plus souvent, la prière est non pas silencieuse, mais murmurée et le latin dit *murmur,* au sens du français « murmure ». Ainsi *murmure longo* chez Apulée[30] ou, au contraire, *modico murmure* chez Juvénal[31]. Le terme *murmur* est explicité dans les *Métamorphoses* d'Ovide par *carmen demurmurat*[32] ou dans la *Passio apostolorum Petri et Pauli* où on trouve la tournure *immurmurare dira carmina*[33]. Il peut être par ailleurs qualifié de *tacitum,* mais cet adjectif présente alors,

23. Plotin, *Ennéades* V, 1, 6 : Ὧδε οὖν λεγέσθω θεὸν αὐτὸν ἐπικαλεσαμένοις οὐ λόγῳ γεγωνῷ, ἀλλὰ τῇ ψυχῇ ἐκτείνασιν ἑαυτοὺς εἰς εὐχὴν πρὸς ἐκεῖνον, εὔχεσθαι τὸν τρόπον τοῦτον δυναμένους μόνους πρὸς μόνον (traduction E. BRÉHIER). Cf. Porphyre, *De abstinentia* II, 34, 2.

24. *La lecture à Rome, rites et pratiques,* Collection *L'Antiquité au présent,* dirigée par N. LORAUX et Y. THOMAS, Paris, 1997.

25. *Ibid.,* p. 43.

26. *Ibid.,* p. 45. L'auteur donne d'utiles compléments bibliographiques, en particulier pour le domaine chrétien.

27. *Tristes* I, 29.

28. *De divinatione* I, 129 : cf. *infra,* note 36.

29. *Métamorphoses* II, 28, 6, cf. *infra,* note 54.

30. *Métamorphoses* VII, 251, cf. *infra,* note 49.

31. X, 289, cf. *infra,* note 42.

32. XIV, 58, cf. *infra,* note 48.

33. Cf. *infra,* note 52.

quand il s'applique à une chose ou à une réalité abstraite, le sens de « secret ». Ainsi dans Apulée, *Métamorphoses*, VI, 202[34], l'adjectif *arcanus*, employé par Martial[35], paraît renvoyer à la même réalité. Ces textes montrent clairement que la prière murmurée, considérée comme secrète, est l'objet d'une réprobation toute particulière à Rome.

2) Comme les dieux grecs, les dieux romains étaient considérés comme capables d'entendre une prière murmurée et même silencieuse. Cicéron le dit explicitement dans le *De diuinatione*, où Quintus compare la compréhension entre les âmes humaines à celle qui existe entre les dieux : « De même en effet, écrit-il, que les âmes des dieux, bien que dépourvues d'yeux, d'oreilles et de langue, perçoivent entre elles ce que chacune perçoit, de même les âmes des hommes... » ; et Quintus ajoute cette intéressante parenthèse : « C'est ainsi qu'il se fait que les hommes aussi, même quand ils souhaitent quelque chose ou forment des vœux en silence, ne doutent pas que les dieux entendent cela[36]. » Passage d'autant plus intéressant que Cicéron semble ne pas rapporter une opinion de philosophes, mais bien une opinion générale des gens de son époque.

En effet, Tibulle signale de son côté que Cérinthus qu'il aime prie comme lui Vénus, mais que le jeune homme, par pudeur, le fait plus discrètement, et le poète explique : « Car il a honte de prononcer ces mots en public. Mais toi, dieu du jour anniversaire, puisqu'en tant que dieu tu perçois tout, exauce mes vœux : qu'importe qu'il t'implore en secret ou en public[37] ? » La mention du dieu Natalis, c'est-à-dire du Genius, situe cette croyance dans le contexte traditionnel romain. Ovide rapporte, quant à lui, dans les *Métamorphoses* que les Thébaines adressèrent d'abord un culte assidu à Latone, mais qu'elles y renoncèrent ensuite sur l'intervention de Niobé. Elles n'y renoncèrent toutefois pas entièrement, car « ce qui leur est permis, elles le font : elles prient la déesse dans un murmure secret[38] ». Ovide suggère ensuite que Latone entend bien ce murmure, car sa colère ne se déchaîne que contre Niobé.

3) Dans l'optique proprement romaine, nous pouvons éliminer trois des « prières silencieuses » (*silent prayers*) déterminées par P. van der HORST. Nous pouvons d'abord éliminer la première catégorie, celle où l'on veut éviter d'être entendu de l'ennemi. À notre connaissance, elle ne se rencontre pas en latin. Absence d'autant plus remarquable qu'il en existe des attestations dans le rituel, semble-t-il, public de l'Ombrie. Sans doute les Romains étaient-ils persuadés de la supériorité d'efficacité de leurs prières

34. Cf. *infra*, note 38. Cf. également Lucain, *Pharsale* V, 104 : *tacito susurro* et schol. Iuv. VI, 587.

35. Cf. *supra*, note 22.

36. Cicéron, *De diuinatione* I, 129 : *Ut (enim) deorum animi sine oculis, sine auribus, sine lingua sentiunt inter se quid quisque sentiat (ex quo fit ut homines, etiam cum taciti optent quid aut uoueant, non dubitent quin di illud exaudiant), sic animi hominum...*

37. Tibulle III, 11, 17-19 : *(Optat idem iuuenis quod nos, sed tectius optat)*
nam pudet haec illum dicere uerba palam.
At tu, Natalis, quoniam deus omnia sentis,
adnue : quid refert, clamne palamne roget ?

38. Ovide, *Métamorphoses* VI, 202 : *Quodque licet, tacito uenerantur murmure numen.*

sur celles de leurs ennemis. Le deuxième cas que nous pouvons éliminer est celui des divinités malveillantes qu'il faut éviter d'évoquer. En effet, la religion romaine ne comporte pas de divinités telles que les Érinyes[39]. Nous pouvons enfin éliminer le dernier cas, celui de la prière philosophique, qui ne relève pas de notre enquête.

En restent donc trois, que nous allons examiner à présent brièvement : la prière amoureuse, la prière que nous appellerons « impie » et la prière magique.

III — Les trois cas de prière silencieuse ou murmurée

A) *La prière amoureuse*

Nous venons de voir chez Tibulle la prière au dieu Natalis. Dans une autre élégie, le même Tibulle invite à célébrer Cupidon publiquement pour le bétail, en cachette pour soi-même. Cela pour des raisons de discrétion. Puis il se ravise et affirme qu'on peut, après tout, aussi invoquer Cupidon publiquement pour soi-même, car la foule et la flûte font tant de bruit que personne, sauf le dieu, n'entend ces prières[40]. Pétrone fait dire à Eumolpe : « Aussi, avec un murmure tout timide, je fis un vœu et dis : 'Puissante Vénus, si j'embrasse ce garçon sans qu'il le sente, demain je lui donnerai une paire de colombes'[41]. » Ces textes montrent que, dans un contexte amoureux, l'opinion romaine est somme toute indulgente pour une telle prière, surtout adressée à Vénus ou à Cupidon, malgré sa discrète énonciation. Ajoutons que Juvénal présente une mère demandant dans un *murmur* discret à Vénus, en passant devant son temple, la beauté physique pour ses enfants[42].

B) *La prière impie*

L'opinion romaine est en revanche sévère pour la prière impie, énoncée, on s'en doute, également avec discrétion. Cette catégorie de prières heurte nos conceptions modernes et nous y reviendrons en conclusion. Elle est cependant bien attestée, et cela dans des genres littéraires de caractère réaliste, à savoir l'épigramme, l'épître, la satire et la correspondance :

39. La religion romaine ne connaît, à époque historique, que très peu de divinités « malveillantes » (Febris, Robigus, Mefitis) : cf. G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris, 1966, p.163 et 231, note 1.

40. Tibulle II, 1, 83-86 : *Vos, celebrem cantate deum pecorique uocate*
uoce : palam pecori, clam sibi quisque uocet,
aut etiam sibi quisque palam : nam turba iocosa
obstrepit et Phrygio tibia curua sono.

41. Pétrone, *Satiricon* 85, 5 : *Itaque timidissimo murmure uotum feci et : « Domina, inquam, Venus, si ego hunc puerum basiuero, ita ut ille non sentiat, cras illi par columbarum donabo. »*

42. Juvénal X, 289 sq.

a) Pour ce qui est de l'épigramme, rappelons Martial I, 3 mentionné plus haut[43].

b) Dans une épître célèbre, Horace écrit : « L'homme de bien, celui que tout le forum, tout le tribunal regarde, toutes les fois qu'il veut se rendre les dieux propices en leur sacrifiant un porc ou un bœuf, après avoir dit à haute voix : 'Vénérable Janus !' et encore à haute voix 'Apollon !', ne fait que remuer les lèvres de crainte d'être entendu et ajoute : 'Belle Laverne, accorde-moi de tromper les gens, accorde-moi d'apparaître juste et intègre, jette une nuée sur mes fautes et mes pièges'[44]. »

Perse écrit dans la satire II : « Tu ne demandes pas, toi, par une prière acheteuse, des choses que tu ne pourrais confier qu'à des dieux pris à part. Cependant, une grande partie des notables fera en secret des libations avec une boîte d'encens. Il n'est pas possible à n'importe qui de s'abstenir dans les temples de murmures et de faibles chuchotements et de vivre en formant des vœux au grand jour. 'Raison, réputation, crédit' sont demandés à voix forte de façon que l'étranger l'entende. Mais on demande en soi-même et en-dessous de la langue : 'Puisse mon oncle rendre l'âme, ce sera un enterrement magnifique' et 'Puisse une jarre pleine d'argent retentir sous la pioche avec la faveur d'Hercule'[45]... » Suit un autre vœu du même acabit et l'ensemble des vœux formulés est destiné à « frapper l'oreille de Jupiter »[46].

c) Dans une lettre à Lucilius, Sénèque écrit : « Quelle folie est celle des hommes à présent ! Ils chuchotent aux dieux des vœux tout à fait honteux, mais ils se tairont si quelqu'un vient à prêter l'oreille et, ce qu'ils veulent laisser ignorer à l'homme, ils le racontent à la divinité. Vois donc si on ne pourrait pas enseigner le précepte suivant : vis avec les hommes comme si la divinité te voyait : parle avec la divinité comme si les hommes t'entendaient[47]. »

43. *Supra*, note 22.

44. Horace, *Épîtres* I, 16, 57-62 : *Vir bonus, omne forum quem spectat et omne tribunal,*
quandocumque deos uel porco uel boue placat :
« Iane pater ! » clare, clare cum dixit « Apollo ! »,
labra mouet, metuens audiri : « Pulchra Lauerna,
da mihi fallere, da iusto sanctoque uideri,
noctem peccatis et fraudibus obice nubem. »

45. Perse, *Satires* II, 3-12 : *...Non tu prece poscis emaci*
quae nisi seductis nequeas committere diuis.
At bona pars procerum tacita libabit acerra;
haud cuiuis promptum est murmurque humilisque susurros
tollere de templis et aperto uiuere uoto.
« Mens bona, fama, fides », haec clare et ut audiat hospes,
illa sibi introrsum et sub lingua murmurat : « O si
ebulliat patruus, praeclarum funus ! » et « O si
sub rastro crepet argenti mihi seria dextro
Hercule ! »...

46. Vers 21 : *Iouis aurem impellere.*

47. Sénèque, *Lettres à Lucilius* 10, 5 : *Nunc enim quanta dementia est hominum ! Turpissima uota dis insusurrant : si quis admouerit aurem, conticiscent et, quod scire hominem nolunt, deo narrant. Vide ergo ne hoc praecipi salubriter possit : sic uiue cum hominibus tamquam deus uideat; sic loquere cum deo tamquam homines audiant.*

C) *La prière magique*

La plus grande partie des occurrences de prières silencieuses et, surtout, murmurées relèvent du domaine de la magie.

Ovide présente Circé entreprenant de transformer Scylla en monstre marin dans les termes suivants : « Elle murmure trois fois neuf fois une formule religieuse de sa bouche de magicienne[48]. » Médée, voulant rajeunir Éson, exécute un certain nombre de rites pour se concilier les divinités infernales, puis les invoque ainsi : « Quand elle les eut apaisées par des prières et un long murmure... », c'est-à-dire, avec un hendiadyn, « par des prières longuement murmurées »[49]. Ailleurs, on rencontre, à propos de formules magiques avec lesquelles Lucine empêche Alcmène d'accoucher, l'expression « prononcer des formules religieuses d'une voix silencieuse »[50]. Juvénal met en scène un prêtre d'Isis assimilé à un magicien, proférant « de savants murmures »[51]. Dans la *Passio Apostolorum Petri et Pauli*, nous voyons Simon le Magicien « chanter et murmurer de sinistres formules »[52].

Le secret est inhérent à la magie. Horace présente la sorcière Canidie priant les divinités confidentes de ses oeuvres dans les termes suivants : « O Nuit et toi, Diane, qui régis le silence quand sont exécutés les rites secrets[53]... » Apulée décrit un prêtre égyptien qui ressuscite un mort « tourné vers l'Orient, ayant invoqué en silence la montée de l'astre auguste du soleil »[54]. Le secret est à ce point inhérent à la prière magique qu'Apulée, lui-même accusé de magie pour son mariage avec la riche veuve d'Oea, écrit dans l'*Apologie* : « Tu as adressé aux dieux, dans un temple, des prières secrètes ? Tu es donc un mage[55] ! » On ne saurait établir de lien plus direct entre magie et secret.

On comprend donc qu'une prière silencieuse et surtout murmurée ait été tellement suspecte à Rome : dans le meilleur des cas, on pouvait imaginer qu'elle cachait des amours honteuses, dans les autres, qu'elle était impie ou qu'elle recourait aux incantations maléfiques de la magie ! Nous voudrions, pour finir, présenter quelques réflexions sur ces deux cas :

1) L'existence de prières impies, nous l'avons dit, étonne l'homme d'aujourd'hui. Comment, en effet, expliquer qu'on ait pu penser que les dieux exauçaient de telles prières ?

48. Ovide, *Métamorphoses* XIV, 58 : *Ter nouiens carmen magico demurmurat ore.*

49. Ovide, *Métamorphoses* VII, 251 : *Quos ubi placauit precibusque et murmure longo...*

50. Ovide, *Métamorphoses* IX, 300-301 : *tacita carmina uoce/dixit.*

51. Juvénal VI, 539 : *Meditata murmura.*

52. *Passio Apostolorum Petri et Pauli* 8 (p. 229 Lipsius-Bonnet) : *Incantare atque immurmurare dira carmina* (Cf. P. van der HORST, *Silent prayer*, p. 23, note 30).

53. Horace, *Epodes* V, 51-52 : *Nox et Diana, quae silentium regis,*
arcana cum fiunt sacra...

54. Apulée, *Métamorphoses* II, 28, 6 : *(Tunc) orientem obuersus, incrementa solis augusti tacitus imprecatus...*

55. Apulée, *Apologie* 54, 7 : *Tacitas preces in templo deis allegasti : igitur magus es !*

La religion romaine connaissait certes, comme la grecque, l'imprécation et la malédiction. Mais ces invectives devaient avoir pour effet d'émouvoir les dieux lorsqu'on estimait avoir subi une injustice, afin d'obtenir qu'ils en châtient l'auteur. Ce n'est pas le cas dans les passages que nous avons vus. L'existence de la prière impie nous paraît principalement s'expliquer par le fait que certains croyaient, à Rome, à une efficacité automatique de la prière et considéraient que les termes du *carmen* étaient contraignants pour les dieux. Il faut en particulier garder à l'esprit l'étonnante réflexion de Pline l'Ancien[56] qui, au livre XXVIII de l'*Histoire Naturelle*, s'interroge sur l'efficacité des termes[57] du *carmen*. Il se demande notamment — *maxima* — dit-il — *et semper incerta quaestio* : « Les paroles et les incantations des formules religieuses ont-elles quelque pouvoir[58] ? » Dans une telle optique, toute prière risquait en effet d'être efficace et d'être exaucée, même des prières « impies ». Un *tacitum murmur* pouvait par ailleurs être jugé suffisamment efficient, comme le montre la XXI[e] *Héroïde*, où Ovide fait prendre à Cydippe écrivant à Acontius cette précaution : « J'ai lu ton texte sans le murmurer, de peur que ma langue ne jure par quelque dieu sans le vouloir[59]. »

La prière impie était donc une première déviation de la piété romaine, mais cette déviation était la conséquence de la puissance que certains attribuaient à Rome aux formules mêmes de la prière.

2) La prière du magicien, elle, se situe délibérément dans la marginalité et dans les rites parallèles.

F. GRAF a récemment traité ce point à propos de la religion grecque[60]. Il y montre qu'un examen des *Papyri Graecae Magicae* révèle qu'il n'y a, sur le plan formel, pas de différence importante entre la prière magique et la prière dite religieuse. La prière magique est tripartite comme la prière religieuse grecque. Elle comporte d'abord une invocation destinée à attirer l'attention de la divinité (avec souvent la formule κλῦθι que nous avons rencontrée dans le texte de l'Odyssée cité plus haut[61]) et l'invitant à venir pour participer au rite. Puis vient la partie narrative qui indique à quel titre l'orant s'adresse au dieu et quels sont ses droits à lui adresser une requête. Enfin vient l'énonciation de la demande. À ces éléments communs, la prière magique ajoute certes des particularités, notamment certaines paroles et certains rites spéciaux, les *uoces magicae* et la *materia magica*.

56. Cf. R. SCHILLING, *Religion et magie à Rome*, dans *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études*, V[e] section, 1967-1968, t. LXXV = *Rites, cultes, dieux de Rome*, Paris, 1979, p. 191 sq.

57. Cf. G. FREYBURGER, *Prière et magie à Rome*, dans *La magie, Actes du colloque international de Montpellier, 25-27 mars 1999*, Publications de l'Université Paul-Valéry, t. III, Montpellier, 2000, p. 5-13.

58. Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle* XXVIII, 10 : *Polleantne aliquid uerba et incantamenta carminum ?*

59. Ovide, *Héroïdes* XXI, 1-2 : ... *scriptum(que) tuum sine murmure legi,*
iuraret ne quos inscia lingua deos.

60. F. GRAF, *Prayer in Magic and Religious Rituals*, in *Magika Hiera, Ancient Greek Magic and Religion*, édité par C. A. FARAONE et D. OBBINK, New-York-Oxford, 1991, p. 188-213.

61. Cf. *supra*, note 19.

Mais, estime F. GRAF, la fonction de ces paroles et de ces rites n'est pas fondamentalement différente de celle qu'on leur attribue dans la religion. En revanche, le magicien apparaît bien comme tel dans la mesure où il opère toujours en solitaire par rapport à la communauté civique : ainsi le sacrifice magique ne revêt pas la forme du sacrifice olympien où la mort de l'animal est suivie d'un repas communautaire. Le magicien se trouve ainsi en opposition avec la pratique rituelle habituelle.

La situation à Rome n'est peut-être pas tout à fait la même qu'en Grèce, car la *materia magica* y est présentée, du moins dans les textes littéraires, comme fondamentalement antinomique de la religieuse et comme abominable : envoûtements de toute sorte, évocation des morts, voire meurtres rituels. Mais il y a effectivement une constante marginalité du mage à Rome comme en Grèce et ce point trouve un écho suggestif dans les analyses de J. SCHEID qui a insisté sur la ferme condamnation des superstitions lorsqu'elles envahissent le domaine public [62].

La prière magique était donc une autre déviation de la piété romaine, dans la mesure où elle se situait en-dehors des cadres à l'intérieur desquels s'exerçait normalement cette piété.

62. J. SCHEID, *Religion et piété à Rome*, Paris, 1985, p. 132-139.